



Projet pédagogique et artistique d'établissement

Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit

1. Historique du Conservatoire

Le Conservatoire de Verviers a été considéré par l'Inspection du Gouvernement comme un des premiers Conservatoires communaux d'expression française. En 1840, la Société d'Harmonie dont les bâtiments sont situés à quelques centaines de mètres du Conservatoire actuel prend l'initiative d'organiser des cours publics de musique. Les cours de solfège, de chant et d'instruments sont alors agréés par l'Administration communale qui en assure les charges.

En 1872, Julien Ponty, conseiller communal libéral et président de la Société de chant « L'Emulation », propose la création d'une école de musique officielle gratuite.

Lors de sa séance du 13 juin 1873, le Conseil communal de Verviers décide, 12 voix « pour » et 8 « contre », la création d'une école gratuite de musique vocale et instrumentale à laquelle on pourra au besoin adjoindre des cours payants et ayant pour but d'introduire à Verviers un enseignement rationnel et méthodique tel que celui qui se donne dans les Conservatoires de Liège, Bruxelles et autres villes belges.

Les premiers cours sont organisés dans les locaux de la Société Royale de l'Emulation, place des Récollets (aujourd'hui Place du Martyr). L'école de musique est ensuite installée place du Palais dans l'Asile communal (aujourd'hui l'Académie des Beaux-Arts) et s'ouvre au mois d'octobre 1873 sous la direction de Louis Kefer auquel est adjoint Alfred Massau. L'établissement compte 135 élèves.

En 1875, les locaux sont devenus trop exigus et l'école s'établit rue Xhavée dans l'ancienne Ecole moyenne des filles. Elle ne tarde pas à être subsidiée par la Province et par le Gouvernement qui en reconnaissent l'utilité.

En 1887, l'établissement compte 623 élèves et 17 professeurs. Le Conseil communal envisage alors la construction de nouveaux locaux rue Chapuis. L'inauguration a lieu le 22 janvier 1899.

En 1903, le Conseil communal approuve l'organisation d'un cours de diction et de déclamation.

L'année 1907 sera l'année d'un nouveau directeur, Albert Dupuis.

En 1914, le Conseil communal répond positivement à la requête d'Albert Dupuis pour que l'Ecole de musique obtienne le titre de Conservatoire. L'établissement compte un millier d'élèves.

En 1947, Raymond Dengis succède à Albert Dupuis. En 1954, ce sera Hector Clockers, en 1965 Guy-Philippe Luybaerts.

Durant les années 70 le cours de danse classique est créé.

En 1972 sont créées les implantations situées à Dolhain-Limbourg et à Herve en étroite collaboration avec les autorités locales.

En 1996, la direction est reprise par Joseph Gilet. L'augmentation progressive de la population nécessite l'adjonction et l'aménagement de bâtiments jouxtant le bâtiment principal. Quatre bâtiments sont occupés en site propre par le Conservatoire, totalisant 37 classes et locaux, ainsi que deux salles d'auditions et de spectacles (80 et 150 places). Cette configuration permet d'accueillir à flux tendu quelques 1 700 élèves encadrés par une septantaine de pédagogues sur le site verviétois.

En 2019, la succession de Joseph Gilet est assurée par Bernard Lange ancien élève et professeur au sein de l'établissement. Au même moment, Rachel Winthagen accède au poste de directrice adjointe en ses qualités de professeure dans le domaine des arts de la parole et du théâtre, une première au sein de l'institution qui réaffirme sa volonté de promouvoir avec le même enthousiasme ses trois domaines d'enseignement : danse, arts de la parole et du théâtre, musique.

En mai 2024, la Fédération Wallonie Bruxelles, dans le cadre de l'appel à projets de son Plan d'Investissement Exceptionnel (PIE), valide le projet de rénovation globale du Conservatoire porté par la Ville de Verviers (coût total : 6,7 millions d'euros). Début des travaux prévus dans le courant de l'année scolaire 2026-2027.

2. Localisation et implantations

Verviers (en wallon *Vervi*) est une ville francophone de Belgique située Wallonie, chef-lieu d'arrondissement en province de Liège, à l'extrémité est du sillon industriel mosan. L'entité actuelle est le résultat de la fusion le 1er janvier 1977 des anciennes communes de Verviers, d'Ensival, de Heusy, de Lambermont, de Petit-Rechain et de Stembert.

Verviers est également le centre d'une agglomération urbaine, dite agglomération verviétoise, composée des communes de Dison et de Pepinster comptant environ 85 000 habitants ; elle est par conséquent la 2e ville de la province en importance après Liège, ce qui en fait l'une des 10 villes les plus importantes de la Région wallonne.

Elle est située à une trentaine de kilomètres de la frontière allemande et de la frontière néerlandaise, ce qui en fait le carrefour entre Liège, Aachen et Maastricht. Dans la vallée de la Vesdre, elle se trouve non loin du barrage de la Gileppe et des Hautes Fagnes. L'agglomération est bordée au nord par le Pays de Herve et au sud par l'Ardenne.

Le Conservatoire de Verviers est situé dans l'hyper centre de la ville, proche de nombreuses écoles fondamentales et secondaires, de la gare et sur le trajet de toutes les lignes de bus, ce qui en facilite l'accès pour toute la population de la grande agglomération.

Outre Verviers, le Conservatoire dispense des cours dans deux villes situées à une dizaine de kilomètres: Limbourg et Herve. Le caractère rural de ces deux cités, composées de villages parfois

éloignés, est une réalité spécifique. Nos implantations sont situées dans le centre et bénéficient de la proximité des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire. Dans l'une comme dans l'autre, nous accueillons une bonne centaine d'étudiants.

3. Notre population et nos caractéristiques sociales et culturelles

Le Conservatoire de Verviers est fréquenté par un grand nombre d'élèves scolarisés à Verviers dans le fondamental et le secondaire, ainsi qu'un nombre très important d'adultes, jeunes et moins jeunes. 55% de cette population scolaire globale habite sur le territoire de la commune de Verviers. Le reste de cette population provient majoritairement de l'Arrondissement de Verviers, à savoir les communes de Dison, Jalhay, Limbourg, Herve, Theux, Spa, Pepinster, Olne, etc.

Le Conservatoire accueille en moyenne 1 900 élèves par an dans ses murs (46% d'enfants de 5 à 11 ans, 20% d'adolescents de 12 à 17 ans et 34% d'adultes). Certains parmi eux sont inscrits régulièrement dans plusieurs domaines enseignés au sein de l'établissement. C'est donc une moyenne de 2230 élèves réguliers dans les trois domaines qui fréquentent l'établissement.

La population de la ville et de son arrondissement est issue d'une grande diversité sociale et culturelle. La richesse de la ville n'est plus qu'un lointain souvenir (industrie lainière au XIXe siècle). Selon les données de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), le taux de chômage administratif à Verviers était de 21,9 % en moyenne annuelle pour l'année 2023.

Au 1^{er} janvier 2024, la ville de Verviers comptait 55 770 habitants, répartis en 28 586 femmes et 27 184 hommes. La densité de population est de 1 689,6 habitants par km², pour une superficie totale de 33 km². L'âge moyen des habitants est de 40,4 ans. En ce qui concerne la diversité, 12,80 % de la population est de nationalité étrangère, avec 4,27 % provenant de pays de l'Union européenne et 8,54 % de pays extérieurs à l'UE.

4. Les moyens mis en œuvre

Ce projet pédagogique se veut le reflet de plusieurs réunions et concertations avec l'équipe pédagogique de l'établissement. Mis à jour tous les cinq ans, il convient de ne pas considérer les options prises comme étant définitives. Ainsi, régulièrement, professeurs et direction prennent l'engagement de se rencontrer au travers de réunions ou journées pédagogiques dans le but d'adapter au mieux notre projet aux spécificités de notre Conservatoire et à la réalité socioculturelle de notre population.

Loin de l'image poussiéreuse d'une école destinée à l'élite, le Conservatoire s'est résolument tourné vers son époque.

Tous les membres du personnel administratif et enseignant ont à cœur de rendre l'école vivante, d'en faire un lieu de rencontres artistiques, tourné vers l'extérieur, où chacun s'épanouit à son rythme.

Même si le Conservatoire reste un lieu d'enseignement, de formation, chacun y progresse sans « points » ni « classements » mais avec des objectifs tant généraux que personnalisés.

Le Conservatoire de Verviers souscrit pleinement aux finalités de l'enseignement artistique telles qu'exprimées à l'article 3 du Décret organisant l'enseignement artistique à horaire réduit, à savoir :

1° concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des langages et pratiques artistiques qui leur sont accessibles et qui correspondent à leurs capacités physiologiques et intellectuelles ;

2° donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre les quatre socles de compétence et, *in fine*, l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle ;

3° offrir un enseignement de « haut niveau » préparant les élèves qui le souhaitent à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur.

En outre, le Conservatoire permet aux étudiants, par le biais d'ateliers, de cours d'ensembles, d'auditions, de spectacles, de rencontres interdisciplinaires, de devenir des acteurs autonomes de la vie culturelle régionale en s'insérant dans des groupes déjà formés ou en ayant les capacités d'en développer de nouveaux.

5. Le Projet pédagogique

Le projet pédagogique du Conservatoire de la Ville de Verviers - dans le sens d'une réflexion sur son sens et sa légitimité -, est harmonisé sur quatre grands axes :

L'humanisme, c'est-à-dire l'accomplissement et le dépassement de soi-même par :

- le développement de la confiance en soi, en ses capacités créatives, en son rôle social, le tout dans un cadre bienveillant ;
- la pratique de disciplines artistiques exigeantes (haute technicité, cursus particulièrement long, etc.) ;
- la compréhension de l'Art dans toute sa diversité sociale, culturelle, géographique et historique ;
- l'apprentissage de l'autonomie (apprendre à apprendre) ;
- la curiosité, le développement de l'esprit critique, l'ouverture vers le monde extérieur et la collaboration avec tous les acteurs de la vie culturelle ;
- la découverte, la conscience et l'enrichissement du bonheur né des pratiques collectives et des relations interdisciplinaires, en s'efforçant toujours de tendre vers « l'excellence » ;

La tolérance, c'est-à-dire, l'apprentissage du respect de « l'autre » quelles que soient ses différences artistiques, physiques, raciales, culturelles, philosophiques, religieuses ou politiques par :

- la recherche d'un équilibre dans les relations existant entre les différents partenaires (respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, regard, écoute, ...) ;
- le partage des centres d'intérêts de nos publics, en se gardant de tout jugement et en se méfiant de nos propres échelles de valeurs ;
- la responsabilisation individuelle vis-à-vis du groupe (orchestre, ballet, théâtre, etc.) ;
- le renforcement des activités collectives (mono et pluri – disciplinaires), sources de projets, de joie, de complicité, de « grandir ensemble » ;
- l'organisation d'ateliers afin d'approcher d'autres instruments, pratiques artistiques, modes d'expression ;
- l'accueil, l'ouverture, la communication, le dialogue, l'intégration, l'amitié, la fraternité et la solidarité.

La liberté et la responsabilité (notamment pédagogiques) acquises par :

- le dialogue entre les différents acteurs (élèves, parents, collègues (notamment au sein des Conseils), Pouvoir organisateur (par exemple en CoPaLoc), services d'inspection, etc.) ;
- le principe d'évaluation continue ;
- le concept : « de l'élève ou d'un groupe d'élèves naît le projet d'école... » et non l'inverse ; à cette fin, chacun s'efforce d'agir avec souplesse et flexibilité, de chercher, d'oser, d'expérimenter, d'apprendre de ses erreurs, de prendre et d'assumer ses responsabilités,... ;
- la conception et l'accomplissement d'un projet d'école, en ce compris l'élaboration de structures et de programmes de cours ;
- l'auto-évaluation constante de la façon dont le projet d'école tend à réaliser ce projet éducatif.

Le développement de partenariats :

Créée il y a une trentaine d'années, l'APEP (Association des Parents, des Élèves et des Professeurs du Conservatoire de Verviers ASBL) est un partenaire essentiel du Conservatoire. Elle s'est vue, au fil des années, confier de nombreuses missions ; celles-ci font l'objet d'une « convention de partenariat » avec la Ville de Verviers et consistent dans : le développement du prêt d'instrument, la gestion du patrimoine instrumental et de la bibliothèque, les services aux élèves (réduire les droits d'entrée aux concerts et spectacles, développer l'équipement pédagogique, favoriser la production des concerts et spectacles des trois domaines, promouvoir le Conservatoire au sein de l'arrondissement, soutenir des initiatives pédagogiques, favoriser la convivialité, etc.).

Dans un souci constant de formation et d'information, un rapprochement du secteur « enseignement artistique » et de nombreux partenaires à vocation sociale ou culturelle est nécessaire. Le Conservatoire s'efforce de développer ou souscrire à des partenariats avec les différents mouvements associatifs dans le but de concrétiser des projets culturels.

En voici quelques exemples :

- Partenariat privilégié avec le Centre Culturel de Verviers ;
- Collaboration avec les établissements de l'ESAHR présents sur le territoire de la Province de Liège ;
- Collaboration avec les écoles fondamentales et secondaires de Verviers ;
- Collaboration avec l'enseignement communal spécialisé ;
- Collaboration avec l'Académie des Beaux-Arts de Verviers ;
- Collaboration avec les Musées de Verviers ;
- Collaboration avec la Bibliothèque de Verviers ;
- Collaboration avec les maisons de jeunes présentes sur le territoire communal ;
- Collaboration avec l'atelier du Prince (pôle marionnettes) ;
- Collaboration avec le CHAC (Herve) et le Centre Culturel de Welkenraedt ;
- Collaboration avec l'APSAM ;
- Collaboration avec le Comité Culturel de l'Eglise Saint Remacle et d'autres comités culturels naissants ;
- Collaboration avec l'asbl Les Temps Mêlés ;
- Implication active au sein de la Plateforme PECA Verviers ;
- Collaboration avec les échevinats de la culture, de l'animation, de la jeunesse.

6. Les évaluations

Le Conservatoire de Verviers s'efforce lors de toute prestation publique (auditions, évaluations, concerts, galas, spectacles, classes « portes ouvertes », etc.), d'atteindre de nombreux objectifs, dont voici les principaux :

- une prestation publique concourt à l'épanouissement de l'élève (des élèves) ;
- pour toute prestation publique, un soin particulier est apporté à chacune des quatre étapes : préparation, prestation, évaluation et retours ;
- pour toute prestation publique, un soin particulier est apporté aux invités (public), tant dans l'information que l'accueil, la régie son et lumière, le moment de partage.

Toute prestation publique d'un élève lui permet de démontrer des compétences qui peuvent être actées dans les documents d'évaluation continue et dans les différents certificats qui jalonnent son parcours artistique dans l'établissement.

Les Conseils de classe et d'admission sont définis aux articles 8, 17 et 21 du Décret organisant l'enseignement. Les Conseils de classe et d'admission fondent leurs appréciations sur :

- l'analyse de toutes les évaluations et prestations de l'année scolaire ;
- l'évolution de l'élève au cours de l'année scolaire ;
- éventuellement, le dossier scolaire des années antérieures ;
- la connaissance des paramètres extérieurs, telle qu'elle a pu s'affiner au contact de l'élève et, éventuellement de ses parents ou proches.

Sur base de ces éléments, les Conseils de classe et d'admission évaluent :

- si l'élève possède les aptitudes, connaissances et compétences qui lui donnent les chances de s'insérer dans un cursus ou de le poursuivre avec fruit ;
- si l'élève est apte à progresser et / ou à récupérer les lacunes constatées.

Suite à cette évaluation, les Conseils de classe et d'admission prennent à huis clos des décisions collégiales, solidaires, dotées d'une portée individuelle et secrètes :

- collégiales : c'est l'ensemble du Conseil de classe et d'admission qui prend la meilleure décision pour l'avenir de l'élève, centre des préoccupations. Si cette collégialité ne peut être atteinte, il revient à la direction de trancher ;
- solidaires : tous les membres du Conseil de classe et d'admission sont tenus de soutenir la décision prise collégialement ;
- dotées d'une portée individuelle : chaque situation est une situation particulière qui sera appréciée en fonction de sa spécificité ;
- secrètes : les réunions se tiennent à huis clos ; les débats qui ont amené à la décision ne peuvent être divulgués. Ce secret ne concerne évidemment pas les retours de nature pédagogique qui sont donnés aux étudiants après toute évaluation.

Les différents types de Conseils de classe sont repris et explicités dans le « Règlement général des Etudes ». Il s'agit des :

- Conseils de classe étendus - degrés « charnières » et de fin d'étude
- Conseils de classe restreints
- Conseils interdisciplinaires de transition et des élèves en horaires à temps plein (justifiant la perception d'allocations familiales)

Il n'y a pas lieu de parler de valeur proportionnelle des épreuves, les « points » et « appréciations » ayant été bannis du Conservatoire depuis plusieurs années.

Pour l'ensemble des cours, degré par degré, le corps professoral et la direction ont établi des documents qui sont destinés aux élèves (et à leurs parents). Ces documents reprennent :

- une série de compétences qui doivent être maîtrisées (nous répondons par « oui » ou « non ») pour pouvoir évoluer dans le degré suivant ou pour terminer un cycle d'études ;
- les qualités que nous avons particulièrement appréciées chez l'élève ;
- nos propositions d'objectifs, nos conseils pour l'avenir ;
- pour les documents rédigés dans le cadre du parcours en formation musicale, les compétences à maîtriser sont évaluées en ces termes : acquis – en cours d'acquisition – non acquis.

Lors des évaluations charnières, lorsque l'élève n'a pas satisfait à l'une ou l'autre des compétences à maîtriser ou conditions à remplir, il peut se présenter à une évaluation supplémentaire (rattrapage) organisée en étroite collaboration avec le professeur concerné.

Dans des cas particuliers (accident ou maladie, études supérieures ou Erasmus, etc.) le professeur peut être amené à solliciter auprès de la direction, au moyen du document *ad hoc* :

- un étalement (matières du certificat étalées sur trois évaluations et non deux) ;
- un report (une ou plusieurs évaluation(s) reportée(s) à d'autres dates).

7. La communication

Le Conservatoire de Verviers souhaite favoriser le dialogue et le débat, en respectant les opinions de chacun. La volonté de notre équipe pédagogique est de développer des compétences artistiques tout en s'appuyant sur des valeurs humanistes :

- La tolérance, le respect des particularités et des choix de chacun, la confrontation des points de vue sans a priori dans un souci permanent d'honnêteté intellectuelle ;
- La liberté ;
- L'ouverture au changement, la capacité de se remettre en question, de créer et d'innover ;
- La soif inextinguible de paix, de générosité, de justice sociale et de dignité humaine.

Le Conservatoire se veut une école épanouissante, qui participe à l'action d'éducation permanente, afin de contribuer à l'intégration optimale de chacun. Il reconnaît le rôle premier et irremplaçable des parents dans l'éducation de leurs enfants, entend les associer directement et activement à son projet d'enseignement.

La participation à l'information et aux décisions, la gestion pédagogique, la conception des projets d'école et de classe, l'évaluation de ces projets et l'évaluation individuelle sont des objectifs prioritaires. Une mise en place harmonieuse et efficace de ces objectifs nécessite plusieurs niveaux de dialogue.

Les professeurs sont tenus d'être présents à tous les Conseils auxquels ils sont conviés.

Comme prévu à l'article 57 §2 1° du Décret organisant l'enseignement, la participation aux différents Conseils, lorsqu'elle est simultanée à une ou plusieurs périodes de cours, est considérée comme de l'activité de service.

La définition, les objectifs, les missions des différents Conseils de l'Ecole sont repris dans le Règlement général des Etudes. Voici la liste des différents Conseils organisés au sein de l'école :

- Le Conseil des Études en assemblée générale
- Les Conseils de classes et d'admission
- Les Collèges de Gestion Journalière
- Les Conseils pédagogiques restreints
- Les Conseils spontanés ou de circonstance
- Les Conseils de gestion administrative

Et enfin...

Sous la forme d'un rendez-vous, les parents et élèves sont invités à rencontrer un membre de l'équipe administrative du Conservatoire afin de procéder à une ré/inscription. Dans ce cadre, l'établissement privilégie la rencontre à toute autre forme d'action administrative (mail, formulaire en ligne, téléphone) afin de cerner au mieux les attentes de chacun. L'équipe pédagogique est invitée à faire de même en début d'année scolaire afin d'installer un climat de confiance efficient pour l'évolution de l'élève.

Dans le courant de l'année, les parents et proches sont également invités à venir assister aux différentes évaluations et prestations publiques.

Les surveillantes éducatrices utilisent un système de communication par sms qui permet d'informer les parents sur l'absence d'un professeur. En fonction des évolutions technologiques et en tenant compte des habitudes des élèves et des parents, les professeurs et l'équipe de direction utilisent plusieurs moyens de communication permettant une efficace et sereine circulation des informations liées à la vie de classe.

Le Conservatoire développe et enrichit un site internet ainsi qu'une page Facebook pour informer le public (horaires de cours, prestations artistiques, etc.).

Dans le domaine de la musique, chaque élève dispose d'un journal de classe qui est le relais entre le professeur, l'élève et le parent d'élève. Il est un des outils de communication de l'évolution des apprentissages et des compétences de l'élève. Dans les deux autres domaines, d'autres moyens sont utilisés pour favoriser la communication et l'information.

Le Conservatoire organise des portes ouvertes chaque année afin de découvrir, notamment, les différents instruments enseignés (tous les instruments de l'orchestre, l'orgue, la guitare, le luth, le clavecin, le piano, l'accordéon...) et la richesse de la palette de cours individuels, semi-collectifs et collectifs qu'il organise dans les trois domaines.